



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-138 - EDUCATION JEUNESSE - SCOLAIRE - TEMPS PERISCOLAIRES -
MODIFICATION DU MODE DE RÉSERVATION DES TEMPS PERISCOLAIRES**

Rapporteur : Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Modification du mode de réservation :

Le portail familles du logiciel « CIRIL enfance » est un service informatisé qui permet aux familles utilisatrices des services périscolaires de la commune d'Annonay (cantine et garderie) de gérer en ligne leurs inscriptions et paiements, via un espace personnel sécurisé.

A compter du mois de juillet 2020, le système des inscriptions périscolaires évolue pour un passage du prépaiement à un paiement à la réservation des repas, permettant une gestion financière plus fluide.

Afin de mettre en place la nouvelle version du portail familles, la Ville d'Annonay devra rembourser, à titre exceptionnel, les familles dont le solde est créditeur.

Cette opération comptable sera effectuée dès la fin de l'année scolaire 2019/2020 jusqu'au 15 Juillet 2021.

Les usagers bénéficiaires de cette mesure devront faire parvenir au service des Affaires scolaires une photocopie du livret de famille (pages parents et enfant.s concerné.s) accompagnée d'un relevé d'identité bancaire pour pouvoir obtenir le remboursement du solde.

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 7 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le remboursement des soldes créditeurs des usagers du portail familles « Ciril enfance » en vue de l'évolution de la version du logiciel vers le paiement à la réservation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Annonay le : 23/07/20
Affiché le : 23/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET

